

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 JUIN 2016

Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Gilles Boisvert	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Madame	Guylaine Gagné	Poste #6
Madame	Catherine Haulard	Directrice générale

Absences :

Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
----------	-----------------	----------

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

477-2016

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Boisvert

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffé

4.1. Adoption des procès-verbaux

478-2016

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Pierre tardif

Adoption des procès-verbaux de la séance:

4.1.1. Séance régulière du 16 mai 2016

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt bordereau de correspondance

Dépôt du Bordereau de la correspondance du mois de mai 2016.

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

479-2016

Proposé par : Guylaine Gagné

Appuyé par : Gilles Boisvert

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	98,100.55\$
5.1.2. Salaires	73,672.44\$
5.1.3. Paiement automatiques	162,468.89\$
5.1.4. Comptes à payer	<u>199,959.39\$</u>
	534,201.27\$

Représentés par les chèques #14011 à #14134.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.2. Appel d'offres Services professionnels Adjudication – Vérificateurs 2016, 2017et 2018

480-2016

ATTENDU qu'un appel d'offres a été publié sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO # 959484) pour services professionnels pour la préparation et l'audit des états financiers consolidés 2016-2017-2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres public, les soumissions suivantes :

- DCA
- Boisvert & Chartrand

ATTENDU qu'une analyse des soumissions a été effectuée par le comité de sélection selon les critères d'évaluation et de pondération pour des services professionnels;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissionnaires ont obtenu un pointage intérimaire de plus de 70 selon la formule mathématique pré établie et qu'en conséquence les enveloppes contenant les offres de prix ont été ouvertes;

ATTENDU QUE les prix totaux reçus et les pointages donnés sont les suivants, selon la formule mathématique préétablie au Code municipal (pointage intérimaire + 50) x 10 000 ÷ prix soumis) :

DCA	50,014.12\$	39.39 pointage final
Boisvert Chartrand	47,254.74\$	42.32 pointage final

ATTENDU QUE le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final est Boisvert Chartrand.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Gilles Boisvert

D'OCTROYER le contrat pour services professionnels pour la préparation et l'audit des états financiers consolidés 2016-2017-2018 à la firme Boisvert Chartrand au montant de 47,254.74\$ taxes incluses, tel que stipulé dans l'appel d'offres 2016-002;

D'AUTORISER le maire ainsi que la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5.3. Services professionnels – Arpenteur

481-2016

ATTENDU QUE la Municipalité a entamé les démarches avec la Commission scolaire des Samares pour l'obtention d'un bail emphytéotique pour l'ensemble du terrain connu sous Terrain des loisirs.

ATTENDU QUE la Municipalité doit fournir un plan avec le levé des lieux pour délimiter l'assiette sur laquelle la Municipalité désire obtenir un bail.

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Guylaine Gagné

Il est résolu :

- De mandater M. Daniel Brodeur, arpenteur-géomètre pour la préparation de la description technique requis et approuver la dépense maximum de 3,500\$ plus taxes pour les frais professionnels.
- D'approuver un transfert budgétaire de 3,500\$ + taxes du g/l 03-310-00-020 au g/l 02-190-00-411.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Services professionnels – Arpenteur

482-2016

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, à l'automne 2015, une mise en demeure contestant le statut d'un ancien chemin de colonisation dans le secteur de la rue Laforest.

ATTENDU QUE la Municipalité après avoir reçu un avis professionnel, confirmant que l'assiette de l'ancien chemin de colonisation est la propriété de la Municipalité.

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter le levé des lieux pour délimiter l'emprise sur laquelle la Municipalité détient un droit.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

- De mandater M. Daniel Brodeur, arpenteur-géomètre pour la préparation de la description technique et la pose de bornes et approuver la dépense maximum de 4,000\$ plus taxes pour les frais professionnels.
- D'approuver un transfert budgétaire de 4,000\$ + taxes du g/l 03-310-00-020 au g/l 02-190-00-411.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.5. Dépôt de l'État des revenus et dépenses au 31 mai 2016

Conformément à l'article 176.4. du Code municipal, ledit état est déposé à la présente séance.

5.6. États financiers 2015 de l'office municipal d'habitation

483-2016

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : François Dubeau

Le conseil municipal accepte le rapport d'approbation des états financiers 2015 de l'Office Municipal d'Habitation et s'engage à verser une contribution supplémentaire au montant de 1,117\$.

Adopté à l'unanimité.

5.7. Appel d'offres acquisition ou crédit-bail d'une niveleuse 6 roues motrices - Adjudication

484-2016

ATTENDU QUE les coûts estimés de réparations sur la niveleuse Champion 1984 sont de 54,600\$ pour les deux prochaines années.

ATTENDU QUE les bris fréquents occasionnent des coûts de location et frais de salaires supplémentaires.

ATTENDU QUE l'usure de la niveleuse Champion 1984 engendre une consommation de carburant additionnelle estimée à 7,200\$ par année.

ATTENDU qu'un appel d'offres a été publié sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO # 985878) pour l'acquisition ou crédit-bail (60 mois avec résiduel de 35%) d'une niveleuse 6 roues motrices;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres public, les soumissions suivantes :

- John Deere
- Hewitt Équipements

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

			PAIEMENTS
		TAUX	MENSUELS
NOM	PRIX	CRÉDIT (%)	(60 MOIS)
John Deere	\$400 176.14	4.90	\$ 5 446.44
Hewitt Équipements	\$ 316 066.20	4.45	\$ 4 229.59

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Hewitt Équipements.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- D'octroyer le contrat de crédit-bail de 60 mois avec résiduel de 35% le tout aux conditions décrites à l'appel d'offres 2016-004 et pour l'équipement soumissionné par la firme Hewitt Équipement, soit une niveleuse Caterpillar 12M2 AWD, 2014 (\leq 800 heures);
- D'ajouter au contrat de crédit-bail de 60 mois avec résiduel de 35% l'option 20.1. (aile de côté) au montant de 19,500\$ plus taxes ;
- D'approuver un transfert budgétaire couvrant les versements mensuels 2016 du g/l 03-310-00-020 comme suit :
 - 50% au g/l 03-320-01-513
 - 50% au g/l 02-330-01-513
- D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à donner plein effet à la présente résolution.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5.8. Chambre de commerce - Journée annuelle accueil touristique

485-2016

Proposé par : Guylaine Gagné

Appuyé par : Gilles Boisvert

Le conseil municipal confirme une aide financière de 500\$ à la Chambre de commerce de la Haute Matawinie pour la tenue de la Journée annuelle accueil touristique.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

7. Urbanisme

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Matricule 8373-67-6050 - Demande d'ajout d'usage

486-2016

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé sur le Chemin Saint-Ignace Sud, a présenté une demande d'ajout d'usage pour le lot 36-4 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur aimerait établir un commerce de location de mini-entrepôts, avec entreposage extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain se situe en face d'un terrain de camping (Camping Dynastie) et il y aurait une grande demande pour l'entreposage ;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera seulement que pour de l'entreposage intérieur et extérieur et qu'aucun autre commerce et usage se trouvera à cette propriété (par exemple, personne ne pourra louer une porte pour un commerce de mécanique, d'ébénisterie, etc. ...);

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage extérieur se fera à l'arrière du bâtiment uniquement;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder la demande.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Boisvert

D'AUTORISER le département d'Urbanisme en entamer les procédures d'ajouts d'usage Commerce de location d'entrepôts à la zone Pa-13 (28 CCU 2016).

Adopté à l'unanimité.

7.3. Matricule 7979-27-2683 - Demande de dérogation mineure

487-2016

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1111, chemin de la Pointe-Fine a déposé une demande pour l'agrandissement d'une habitation à 10.69 mètres (35 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu 25 mètres (82.02 pieds) ce qui contrevient à l'article 16.2.2-1) du règlement sur les PIIA # 400-1992.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a fait les démarches auprès de la MRC et s'est vu refuser la demande d'acquisition de terrain du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE à droite de l'habitation existante, il y a la présence de la fosse septique, et le demandeur mentionne que d'agrandir sur les côtés est impensable et viendrait compromettre l'aspect architectural du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder la demande.

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : François Dubeau

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure 29 CCU 2016 conditionnellement à ce que le demandeur régularise la situation du bâtiment accessoire qui empiète à l'extérieur de la limite de propriété, soit en démolissant le bâtiment ou en le déplaçant à un endroit conforme dans la propriété.

Adopté à l'unanimité.

7.4. Matricule 8176-95-1396 - Demande de dérogation mineure

488-2016

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 340, chemin Alexandre Bellerose a déposé une demande concernant la construction d'un bâtiment accessoire (poste d'accueil) à 2.2 mètres (7.21 pieds) de la limite de propriété avant au lieu de 15 mètres (49.21 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.1.5 du règlement de zonage # 320-1992. De plus, la demande concerne le réaménagement d'une partie du camping à 2 mètres (6.5 pieds) de la limite de propriété latérale, au lieu 13 mètres (42.65 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.1.5-6) du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de sécuriser l'accès au terrain de camping;

CONSIDÉRANT QUE la démolition du vieux chalet désuet améliorera la situation du camping;

CONSIDÉRANT QUE le voisin concerné (M. Guy Casaubon) par le non-respect du 13 mètres a remis une lettre indiquant qu'il autorise le camping à faire les démarches de dérogation mineure et qu'il ne s'oppose pas à la création de nouveaux site de camping à 2 mètres de sa limite de propriété;

CONSIDÉRANT QUE les roulottes qui seront sur ces nouveaux sites devront être reliées à des installations septique conformement;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder la demande.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : François Dubeau

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure 30 CCU 2016.

Adopté à l'unanimité.

7.5. Matricule 7369-29-4959 - Demande de dérogation mineure

489-2016

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 180, rue Charrette. La demande concerne un bâtiment accessoire (cabanon) ayant des murs d'une hauteur de 10 pieds, au lieu de 8 pieds, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QU'un permis a été émis autorisant la construction d'un cabanon ayant des murs de 10 pieds ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder la demande.

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : François Dubeau

D'AUTORISER la demande 31 CCU 2016.

Adopté à l'unanimité.

8. Avis de motion

8.1. Règlement 593-2016 – Taxation, Tarifications & Compensations 2016

490-2016

Avis de motion est par les présentes données par Gilles Boisvert qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un amendement au règlement 587-2015. M. Boisvert demande également dispense de lecture dudit règlement.

9. Adoption des règlements

10. Loisirs & Parcs

10.1. Rassemblement des camionneurs

491-2016

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'autoriser les roulettes à des fins de séjours temporaires sur les terrains privés du périmètre urbain pendant le Rassemblement des camionneurs pour la période du 24 au 26 juin 2016 (jusqu'à un maximum de 4 roulettes par terrain).

Adoptée à l'unanimité

10.2. MRC de la Matawinie – Demande de prolongation

492-2016

ATTENDU QUE la Municipalité a signé un protocole d'entente avec la MRC de la Matawinie pour le projet de piste multifonctionnelle dans le cadre du Pacte Rural.

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit finir les travaux en octobre 2016.

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Gilles Sénécal

DE DEMANDER un report de l'échéancier pour la réalisation des travaux au 31 octobre 2016 à la MRC de la Matawinie.

D'AUTORISER le maire ainsi que la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10.3. Corps de Cadets 2994 - Appui

493-2016

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui pour la relance du Corps de Cadets 2994 à Saint-Michel-des-Saints.

ATTENDU QUE le conseil municipal veut offrir un environnement stimulant et divertissant à tous les jeunes de la communauté.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'appuyer le projet de relance du Corps de Cadets 2994 à Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité.

10.4. Skate park – Dépôt

Dépôt d'une pétition de réfection et amélioration des infrastructures du Skate park.

11. Hygiène du Milieu

12. Travaux publics

12.1. Octroi de contrat - Épandage d'abat-poussière pour l'été 2016

494-2016

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à deux entreprises (ACI et Entreprises Bourget) de présenter une offre pour l'épandage et la fourniture d'abat-poussière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'offre d'Entreprises Bourget au montant de 1,500\$ plus taxes par kilomètre pour une largeur de 5 mètres ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité de prévoir pour l'année 2016, l'épandage d'abat-poussière sur certaines portions des routes de gravier, c'est-à-dire sur une distance d'environ 22 kilomètres.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Gilles Boisvert

Le conseil accepte la soumission et octroie le contrat à Entreprises Bourget au montant de 1,500\$ plus taxe par kilomètre pour l'épandage, pour l'année 2016, d'abat-poussière sur ses routes de gravier pour un montant maximum de 25,000\$.

Que l'épandage soit préférablement effectué au cours de la dernière semaine de juin, en tenant toutefois compte des conditions météorologiques durant cette période.

Adopté à l'unanimité.

13. Sécurité Publique

14. Administration

14.1. Programme aide amélioration réseau routier local

495-2016

ATTENDU QUE la résolution 445-2016 a été adoptée à la séance régulière du 18 avril 2016.

D'AMENDER la résolution 445-2016 en son entier pour qu'elle se lise :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 234,103\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B;

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

QUE la Municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et, atteste que la compensation financière de 234,103\$ est dédiée entièrement à l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

DE CONFIRMER le début des travaux de réfection (ponceaux, fossés, pulvérisation, signalisation et pavage (ou applicable)) pour les rues suivantes :

- Rue des Aulnaies (chemin Manawan au chemin Petit lac du Trèfle)
- Chemin St-Benoît (Chemin St-Ignace au chemin Rondeau)
- Chemin Kaiagamac

D'AUTORISER la direction générale à déposer une demande d'aide financière au Ministère des Transport dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et au Député de Berthier, M. André Villeneuve pour une aide financière de 50,000\$ dans son enveloppe de budget discrétionnaire.

Adoptée à l'unanimité

14.2. Vente des terres du domaine de l'état

496-2016

ATTENDU QUE l'analyse de plusieurs dossiers d'offre de vente sur des projets totalisant plus de 12M\$ en Matawinie sont en attente depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a émis unilatéralement le 31 mars 2016 de nouvelles lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du Domaine de l'État sans tenir compte des besoins et préoccupations des régions;

ATTENDU QUE le rôle des MRC et des Municipalités est dramatiquement diminué par la nouvelle procédure d'analyse des projets qui maintenant est centralisé à un comité interministériel ce qui décentralise le pouvoir décisionnel des régions ;

ATTENDU QUE dans son nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé la MRC de Matawinie établit la villégiature comme axe principale de développement;

ATTENDU QUE la Municipalité est à déposer une demande de cession auprès de la MRC de la Matawinie pour les terrains actuellement sous bail de la Plage et du Camping municipaux.

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

- De demander au Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de suspendre les nouvelles lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente des terres du Domaine de l'État et de mener avec les partenaires locaux et régionaux et en fonction des priorités locales une étude d'impact sur l'application de ces nouvelles lignes directrices et d'exclure les projets déjà en cours pendant la réflexion des nouvelles lignes directrices ;
- D'assurer qu'un représentant municipal (municipalité ou le projet aura lieu) siège sur le nouveau comité interministériel pour l'analyse des dossiers ;

- De demander à la MRC de Matawinie d'appuyer cette résolution et de l'acheminer auprès de la vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière, madame Lise Thériault.

Adoptée à l'unanimité

14.3. Comptoir alimentaire Haute Matawinie

497-2016

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Boisvert

Il est résolu d'autoriser la demande de Pont payant 22 juillet 2016 sur la rue Brassard (avant le pont à l'entrée de la Municipalité).

Adoptée à l'unanimité

14.4. Club QUAD Matawinie – Rue Saint-Michel

498-2016

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de demander au Club QUAD Matawinie d'assurer une surveillance des VTT (vitesse, bruit et sécurité) sur tous les sentiers à l'intérieur du périmètre urbain et surtout sur ceux empruntant une voie publique (rue ou chemin municipal).

Adoptée à l'unanimité

14.5. 151, rue Camille #2 – Offre d’achat

499-2016

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d’achat pour le condominium situé au 151, rue Camille #2 au montant de 10,000\$ et que l’évaluation municipale est de 76,400\$.

ATTENDU QUE la Municipalité pour se départir d’immobilisations doit procéder par appel de soumission publique.

ATTENDU QUE la Municipalité n’à procéder à aucun appel d’offres pour cette propriété.

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de refuser l’offre d’achat de Gestion NDDF Inc.

Adoptée à l’unanimité

14.6. Règlement 591-2016

500-2016

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement 591-2016 sur les embarcations moteurs suite à une demande de la MRC de la Matawinie.

ATTENDU QUE suite à des vérifications le règlement ne sert aucune utilité pour la Municipalité.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d’abroger le règlement 591-2016.

Adoptée à l’unanimité

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

501-2016

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

La séance est levée à 21h30.

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière
Par intérim